



Problemes avec ma grand mere

Par **azufell**, le **09/05/2008** à **19:52**

bonjour, j'ai actuellement un gros problème avec ma grand-mère qui à décidée de me renié de la famille ainsi que mon père et sa sœur (donc pour résumé elle à renier sa fille, son fils et son petit fils).

Mais le problème majeur ne se situe pas là :

en effet, mon cousin et mon oncle (avec qui elle c'est fâché aussi pour changé) qui habitent la maison d'à côté mon signalé qu'elle était en train de dilapider son argent pour que mon père ait à payer pour subvenir a ses besoins (sa sœur étant insolvable) donc je m'inquiète de savoir dans qu'elle mesure elle peut s'endéter juste pour ce venger et nous refiler ses dettes.

Doit on craindre de nous retrouver bientôt avec des dettes ou y'aura t'il une enquête du gouvernement permettant de démasquer son petit manège?

Et sinon quelles sont les mesures à prendre pour ne pas nous faire "piéger"?

je vous remercie d'avance pour vos réponse et je m'excuse aussi pour les fautes d'orthographe.

Par **ly31**, le **09/05/2008** à **20:57**

Bonsoir,

En ce qui concerne votre grand mère il s'agit de connaître son âge et de savoir si cette

dernière à toutes ses facultés mentales ? ? ?

A vous lire

ly31

Par **azufell**, le **10/05/2008** à **10:04**

elle a toute ses facultés mentales (elle agit juste par pur méchanceté) et elle à 73ans.

Elle n'a pas de problème de santé majeur et n'a pas besoin de fauteuil roulant ou de béquilles pour ce mouvoir.

Par **ly31**, le **10/05/2008** à **11:42**

Bonjour,

Votre grand mère de 73 ans a toute ses facultés et autres

Cette dernière à tout a fait le droit de dépenser son argent comme bon lui semble !

Il est vrai que pour son avenir les choses pourraient être différentes, puisque, ascendants et descendants devront lui venir en aide

Je vous conseille de rencontrer une Assistance Sociale qui pourra vous donner d'autres conseils

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **Visiteur**, le **10/05/2008** à **23:18**

Bonsoir,

Si vous estimez qu'elle "dilapide" son patrimoine et qu'elle est saine d'esprit, il n'y a malheureusement pas grand chose à faire.

Si d'un point de vue médical, il est constaté que son comportement est "à risque", il faut entreprendre une action après du juge des tutelles pour de mise sous protection (administration sous contrôle, curatelle, tutelle.???)

Cordialement